



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LEGALITE ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des affaires juridiques et des élections

ARRETE HC/DIRAG/BAJC n°2017-57
modifiant l'arrêté HC/DIRAG/BAJC n°2017-22 modifié dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

- Vu** la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293, L. 385, L. 445, R. 131 à R. 148, R.271 et R. 274 ;
 - Vu** la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu** le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
 - Vu** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
 - Vu** le décret du 25 mai 2016 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Thierry LATASTE ;
 - Vu** le décret du 4 août 2015 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Laurent CABRERA ;
 - Vu** l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-15 du 22 juin 2017 relatif à l'organisation de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs ;
 - Vu** l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-22 du 7 juillet 2017 dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie, modifié par l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-31 du 7 août 2017 et par l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-45 du 1^{er} septembre 2017 ;
 - Vu** la démission de Mme Débrah TEHIVA SEGUEMATSU du conseil municipal de Païta et son remplacement par Mme Ayméraldine FAKATAULAVELUA;
- Sur proposition** du secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

ARRETE

Article 1^{er}: A l'annexe de l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/n°2017-22 du 22 juin 2017 dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie susvisé, au vingt-neuvième alinéa de la liste des délégués titulaires du conseil municipal de la commune de Païta, les mots « TEHIVA Débrah » sont remplacés par les mots « FAKATAULAVELUA Ayméraldine ».

Article 2: Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, affiché au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et dans les subdivisions administratives.

Fait à Nouméa, le

13 SEP. 2017

